

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de vente, aux ventes et aux livraisons de produits (produits) fabriqués par Jomos Protection Incendie SA en propre (nous / notre / nos) ou achetés auprès de tiers et livrés à nos clients (vous / votre / vos).

Les CGV s'appliquent de manière exclusive. Vos conditions générales de vente contraires ou différentes ne s'appliquent que si nous les avons confirmées par écrit.

2 Commandes et offres

Vos commandes deviennent contraignants à compter de notre confirmation écrite (contrat). Cela s'applique également aux commandes passées via notre boutique en ligne.

Jusqu'à la confirmation écrite de la commande, nos offres figurant dans des documents d'offre, des prospectus, des catalogues, des listes de prix et d'autres descriptifs produits et documents - également sous forme électronique - sont sans engagement.

3 Livraison

Nous ferons tout notre possible pour respecter au mieux les délais et dates de livraison indiqués dans nos confirmations de commande, mais ils ne sont qu'approximatifs et ne doivent notamment pas être considérés comme des dates fixes.

Dans le cas où nous serions en retard de livraison, nous ne pourrions être tenus responsables de tout dommage résultant de ce retard ou de la non-exécution. Vos droits se limitent à exiger l'exécution ultérieure.

4 Prix et conditions de paiement

Sauf stipulation contraire écrite, les prix appliqués sont ceux de la liste de prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

Sauf stipulation contraire écrite, nos prix s'entendent net, hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) actuellement en vigueur, au départ de notre entrepôt. Tous les frais accessoires tels que l'emballage de transport, le fret, l'assurance, les droits de douane, les taxes, les documents, etc.) sont à votre charge.

Sauf stipulation contraire, le délai de paiement est de trente (30) jours nets à compter de la date de facturation. Le paiement doit être effectué en francs suisses. Passé ce délai de paiement, vous nous serez redevable, sans sommation, d'un intérêt moratoire annuel de 5 %.

Dans le cas où nous devrions adresser une sommation pour non-paiement d'une facture, nous aurons le droit de facturer des frais de sommation de CHF 30 par sommation.

Toute compensation de créances de votre part à notre rencontre est exclue.

5 Lieu d'exécution et transfert des risques

Nous livrons à partir de l'entrepôt, où se trouve également le lieu d'exécution de la livraison. En cas d'accord avec vous, nous pouvons également expédier les produits vers une autre destination (vente à distance). Nous déterminons le mode d'expédition, en particulier le transporteur, l'itinéraire et l'emballage. La souscription d'assurances, notamment pour le transport, vous incombe.

Le risque de perte accidentelle et de destruction des produits vous est transféré au moment de la remise des produits, en cas de vente à distance, le risque de perte fortuite ou de destruction des produits vous est transféré au moment de leur remise au transporteur, effectuée sur notre site de production ou de stockage.

6 Montage

Si, en vertu d'un accord écrit, nous devons effectuer le montage des produits chez vous, tous les aspects juridiques relatifs à l'obligation de montage sont régis par nos Conditions générales des contrats d'entreprise (jomos.ch/agb).

7 Réserve de propriété

Les produits livrés restent notre propriété jusqu'à la réception de l'intégralité du prix d'achat dû au titre du contrat. Par la présente, vous donnez votre accord pour l'inscription du pacte de réserve de propriété au registre correspondant au lieu de votre siège / domicile. Dans la mesure où un pacte de réserve de propriété est requis, nous nous réservons le droit de vous facturer les frais d'inscription de ce pacte.

Vous êtes tenu de manipuler les produits avec soin et de les stocker séparément, vous êtes notamment tenu de les assurer à vos propres frais. En cas de saisie ou de toute autre intervention de tiers, vous devez signaler le pacte de réserve de propriété et nous en informer par écrit.

Dans le cadre de vos activités commerciales habituelles, vous êtes autorisé à revendre les produits au prix du marché avant le transfert de propriété ; cependant, vous nous cédez déjà toutes les créances, à hauteur du montant final de la facture (TVA comprise), vous revenant vis-à-vis de vos clients ou de tiers (acquéreurs) du fait de la revente.

8 Revente des produits

L'obtention des autorisations ou concessions éventuellement requises pour la revente des produits relève de votre seule responsabilité.

En cas de revente des produits, vous êtes tenu de remettre à l'acquéreur l'ensemble des documents, notices et accessoires qui se trouvaient dans l'emballage d'origine.

De plus, vous devez également disposer d'un système adapté de traçabilité de nos produits à partir de leurs numéros de série, afin d'être en mesure de localiser nos produits à notre demande.

Vous déterminez le prix de revente en toute indépendance.

9 Garantie

L'existence d'un défaut matériel s'apprécie en premier lieu en fonction des caractéristiques produit convenues avec vous. Nos indications lors de la conclusion du contrat, telles qu'elles figurent dans les descriptions des produits, les fiches d'information, les catalogues, etc., font partie intégrante du contrat, mais sont données à titre indicatif et ne constituent pas des caractéristiques produit promises.

Notre responsabilité en cas de défaut matériel se limite, à notre discrétion, à la réparation du produit, au remplacement du produit défectueux par un produit sans défaut ou au remboursement du prix d'achat du produit défectueux. Toute autre garantie et responsabilité pour les défauts matériels en particulier pour les dommages consécutifs aux défauts (p. ex. dommages dus à un incendie, manque à gagner, etc.) est exclue dans le cadre autorisé par la loi.

Il n'y a pas d'obligation de garantie si le défaut matériel est dû à une utilisation inappropriée ou incorrecte, à un montage non conforme, une modification ou un entretien incorrect par vous-même ou par un tiers, à l'omission ou au retard des intervalles d'entretien prescrits par les fiches d'information publiées sur notre site web, à l'usure naturelle ou à l'usure normale, à une sollicitation excessive, à des produits d'entretien inappropriés ou à des influences extérieures qui entravent le fonctionnement de l'installation (par exemple des modifications exceptionnelles des conditions ambiantes comme la température, l'humidité de l'air, la poussière).

Après la livraison des produits, vous êtes tenu de les contrôler immédiatement en ce qui concerne la quantité, la qualité et les dommages dus au transport et de nous signaler par écrit les éventuels défauts. Sauf stipulation contraire écrite, vous perdez vos droits relatifs aux défauts matériels constatés lors de vérifications usuelles si vous ne nous les signalez pas par écrit dans

les sept (7) jours suivant la date de remise des produits sur le lieu d'exécution.

Sauf stipulation contraire écrite, vous perdez vos droits relatifs à d'autres défauts matériels si vous ne nous les signalez pas, par écrit, dans les sept (7) jours suivant leur constatation, au plus tard toutefois dans les deux (2) ans, si vous agissez en tant que consommateur, et sous un (1) an, si vous agissez en tant qu'entrepreneur, à compter de la date de livraison des produits. C'est à vous d'apporter la preuve de la date d'achat / de livraison ainsi que de l'avis des défauts dans les délais.

10 Limitation de responsabilité

Notre responsabilité en cas de négligence légère et relative au comportement d'auxiliaires ou de substituts est exclue dans la mesure permise par la loi. La responsabilité pour faute intentionnelle et négligence grave, de même que pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé par faute grave, reste inchangée. Il en va de même quant à la responsabilité découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

Vous êtes responsable en cas de réclamation présentée par un acquéreur à notre encontre dans la mesure où celle-ci résulte d'une faute de votre part, notamment d'un manque d'information de votre part (cf. ch. 8). Vous devez conserver tout produit défectueux visé par l'exercice de droits de garantie pendant au moins 6 mois après que vous avez eu connaissance de cette demande afin que nous puissions examiner le produit défectueux.

11 Force majeure

Nous nous réservons le droit de différer une livraison, réduire les quantités livrées ou résilier le contrat en cas de force majeure telles qu'une décision administrative, une guerre, un attentat terroriste, une épidémie, une pandémie, une grève, un problème chez un fournisseur, un blocage d'une livraison, une inondation, un incendie ou une pénurie de matières premières.

Si les produits ne peuvent être expédiés pour cas de force majeure, nous les entreposerons à vos frais et risques. Cet entreposage vaudra satisfaction de notre obligation de prestation.

12 Protection des données

Vous consentez expressément à utiliser vos données, y compris vos données personnelles, saisies dans le cadre de nos relations d'affaires, pour le traitement des commandes, la gestion des contrats, le traitement des droits de garantie, un suivi et un conseil complets, ainsi que pour des analyses statistiques et la satisfaction d'obligations légales. Ces données sont utilisées uniquement pendant la durée requise au regard de la finalité de l'utilisation. Elles seront toutes effacées dès que ces finalités seront accomplies.

Nous avons le droit de communiquer vos données à d'autres sociétés du groupe JOMOS et au personnel auquel il sera fait appel en Suisse pour le traitement des commandes.

Nous traitons vos données en vertu des art. 4 et 6 de la Loi fédérale sur la protection des données.

Vous avez à tout moment le droit d'obtenir gratuitement des renseignements sur vos données personnelles faisant l'objet d'un traitement, corriger ces données si nécessaire, limiter ou interdire leur utilisation ultérieure, retirer votre consentement au traitement de celles-ci, de révoquer votre consentement à la poursuite du traitement des données et obtenir leur effacement si elles ne font pas l'objet d'une obligation légale de conservation et si elles ne sont pas nécessaires à l'exécution du contrat.

En cas de modification des données de contact ou de facturation en cours de relation contractuelle, vous êtes responsable de leur mise à jour en temps utile auprès de nous.

Concernant le traitement des données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : info@jomos.ch.

13 Confidentialité

Vous vous engagez à ne pas divulguer les secrets d'affaires, les informations et documents confidentiels que vous avez reçus de notre part et à ne les utiliser qu'aux fins de l'exécution du contrat. Vous vous engagez également à imposer cette obligation de confidentialité à vos salariés et à vos auxiliaires. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur même après expiration du contrat conclu entre vous et nous.

14 Résiliation

Nous avons le droit de résilier avec effet immédiat le contrat avec vous et à ne plus effectuer de livraisons si

- a. Vous êtes en retard de paiement quatorze (14) jours après l'envoi d'une mise en demeure ;
- b. Une procédure de faillite ou de concordat est engagée à votre encontre ou si vous devenez insolvable ;
- c. Vous n'avez pas satisfait à vos obligations contractuelles figurant aux présentes CGV ou à d'autres accords conclus entre nous et que vous ne rétablissez pas l'état conforme au contrat dans les quatorze (14) jours suivants notre sommation écrite.

15 Modifications du contrat

Pour être valables, les modifications et ajouts apportés au contrat (y compris à cette disposition) doivent être formulés par écrit.

16 Notifications

Toutes vos notifications qui nous sont destinées doivent nous être adressées par courrier postal ou e-mail, comme précisé dans le contrat concerné ou indiqué ultérieurement.

Par forme écrite, on entend aussi bien les notifications par lettre que par e-mail.

17 Droit applicable et for

Les présentes CGV et tout autre accord conclu entre vous et nous, quant à la vente ou la livraison de produits, sont régis par le droit suisse, à l'exception du droit sur les conflits de lois applicable et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

En cas de litige lié à la vente ou la livraison des produits, le for est notre siège social, situé à ce jour à Balsthal. Nous nous réservons toutefois le droit d'intenter une action au tribunal de votre domicile.